

RESUME DES CARACTERISTIQUES DU PRODUIT

1. Dénomination du médicament vétérinaire

D. HYDRAT

2. Composition qualitative et quantitative

Un mL contient :

Substance(s) active(s) :

Bicarbonate de sodium	10,000 mg
Glucose anhydre.....	30,000 mg
Saccharose	10,000 mg
Caféine	0,375 mg
Chlorure de sodium	9,000 mg

Excipient(s) :

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219)	0,700 mg
Parahydroxybenzoate de propyle sodique (E217)	0,300 mg

Pour la liste complète des excipients, voir rubrique « Liste des excipients ».

3. Forme pharmaceutique

Solution pour perfusion.

4.1. Espèces cibles

Bovins (veaux).

4.2. Indications d'utilisation, en spécifiant les espèces cibles

Chez les veaux:

- Traitement symptomatique de la déshydratation

4.3. Contre-indications

Alcalose métabolique.

4.4. Mises en garde particulières à chaque espèce cible

Aucune.

i) Précautions particulières d'emploi chez l'animal

La solution doit être réchauffée à la température corporelle avant administration.

L'administration par voie intraveineuse doit être lente en perfusion, et immédiatement arrêtée en cas d'apparition d'effets indésirables.

ii) Précautions particulières à prendre par la personne qui administre le médicament vétérinaire aux animaux

Aucune.

iii) Autres précautions

Aucune.

4.6. Effets indésirables (fréquence et gravité)

Une administration intraveineuse trop rapide peut provoquer une hypervolémie et conduire à un œdème aigu du poumon.

4.7. Utilisation en cas de gestation, de lactation ou de ponte

Sans objet.

4.8. Interactions médicamenteuses et autres formes d'interactions

Non connues.

4.9. Posologie et voie d'administration

Voie intraveineuse lente.

Veaux : 500 mL.

4.10. Surdosage (symptômes, conduite d'urgence, antidotes), si nécessaire

Alcalose métabolique et dépression ventilatoire, oedème aigu du poumon.

4.11. Temps d'attente

Viande et abats : zéro jour.

5. Propriétés pharmacologiques

Groupe pharmacothérapeutique : Solution d'électrolytes et d'hydrates de carbone.

Code ATC-vet : QB05BB02.

5.1. Propriétés pharmacodynamiques

La solution hypertonique apporte du glucose et du saccharose qui permettent un apport énergétique immédiat à l'organisme. Le bicarbonate de sodium est un agent alcalinisant permettant de réguler rapidement l'équilibre acido-basique du plasma. La caféine est un stimulant de l'ensemble du système nerveux central et en particulier les centres respiratoires.

5.2. Caractéristiques pharmacocinétiques

Après administration intraveineuse, le glucose et le saccharose sont rapidement utilisés par les cellules pour fabriquer de l'énergie, du dioxyde de carbone et de l'eau. Le glucose peut être mis en réserve sous forme de glycogène dans le foie, son excès est éliminé essentiellement dans l'urine.

Le bicarbonate de sodium est un composé physiologique du plasma. Son action est donc immédiate.

La caféine diffuse dans le milieu extra vasculaire rapidement. Au niveau plasmatique, elle est faiblement liée aux protéines circulantes. Elle passe la barrière hémato-encéphalique. La caféine est presque complètement métabolisée au niveau hépatique par oxydation, déméthylation et acétylation.

6.1. Liste des excipients

Parahydroxybenzoate de méthyle sodique (E219)

Parahydroxybenzoate de propyle sodique (E217)

Rouge de cochenille A

Eau pour préparations injectables

6.2. Incompatibilités majeures

La compatibilité avec un autre médicament doit être vérifiée avant le mélange, afin d'éviter la formation d'un précipité.

6.3. Durée de conservation

Durée de conservation du médicament vétérinaire tel que conditionné pour la vente : 2 ans.
Après ouverture : utiliser immédiatement et ne pas conserver après ouverture.

6.4. Précautions particulières de conservation

Pas de précautions particulières de conservation.

6.5. Nature et composition du conditionnement primaire

Flacon polyéthylène de haute densité
Bouchon caoutchouc chlorobutyle
Capsule aluminium

6.6. Précautions particulières à prendre lors de l'élimination de médicaments vétérinaires non utilisés ou de déchets dérivés de l'utilisation de ces médicaments

Les conditionnements vides et tout reliquat de produit doivent être éliminés suivant les pratiques en vigueur régies par la réglementation sur les déchets.

7. Titulaire de l'autorisation de mise sur le marché

DOPHARMA FRANCE
23 RUE DU PRIEURE
SAINT HERBLON
44150 VAIR SUR LOIRE
FRANCE

8. Numéro(s) d'autorisation de mise sur le marché

FR/V/0408561 0/1992

Flacon de 500 mL

Toutes les présentations peuvent ne pas être commercialisées.

9. Date de première autorisation/renouvellement de l'autorisation

18/06/1992 - 18/06/2012

10. Date de mise à jour du texte

23/05/2019